

RÈGLEMENT

Le **Hendaia Trail** est une épreuve de Course à Pied organisée par l'association **Hiru Kirol Hendaia en partenariat avec l'Office Municipal des Sports d'Hendaye et Hendaye Tourisme et Commerce**. La course aura lieu le **dimanche 18 février 2024**.

La course de 21 km - Hendaia Urruña trail - (400 d+) et celle de 10km - trail du château - (150 d+) partiront à 9h30 et à 10h des halles Gaztelu-Zahar et l'arrivée aura lieu au même endroit.

Les courses seront balisées dans leur intégralité.

Le parcours emprunte des chemins piétonniers, la plage d'Hendaye, des routes communales et des sentiers. Ceux-ci peuvent être pentus et techniques par endroits.

Une habitude et une préparation spécifique à ce type de terrain sont préférables pour participer et profiter pleinement de cette épreuve.

Selon les conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours à tout moment.

Tarifs courses

21km : 22 euros sur le site www.pb-organisation.com jusqu'au 31 janvier 2024, 25 euros jusqu'au 18 février ainsi que le jour de la course.

10km : 10 euros sur le site www.pb-organisation.com jusqu'au 31 janvier 2024, 12 euros jusqu'au 18 février ainsi que le jour de la course.

La remise des dossards s'effectuera sur présentation d'une pièce d'identité.

Certificat médical et licence

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, chaque participant devra répondre obligatoirement, à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- titulaire d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

- **titulaire d'un certificat médical** rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les coureurs nés avant le 01/01/2006 pourront participer au 21km.

Les coureurs ayant 15 ans révolus le jour de la course pourront participer au 10km avec une autorisation parentale.

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts pour les risques civils par la police d'assurance souscrite au Crédit Mutuel d'Hendaye. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'annulation de dernière minute par les organisateurs (conditions météorologiques, décision préfectorale ou d'autres autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué au regard des frais déjà engagés.

Inscriptions reportées sur la prochaine édition.

Les bâtons de trail ne sont pas autorisés pour les courses.

Chaque concurrent devra fixer son dossard avec puce électronique sur le torse, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires en cours d'épreuve.

Pour le trail du château 10 KM (prévoir son gobelet)

Des ravitaillements seront mis en place au 5ème et 10ème km (arrivée) du tracé. Cependant, **une réserve d'eau de 50cl, un gobelet, une réserve énergétique** ainsi qu'un coupe-vent selon les conditions sont conseillés par l'organisation.

1/ Ravitaillement km 5 : Abbadia - le Château-Observatoire

Eau, boissons gazeuses

2/ Ravitaillement km 10 : Arrivée - Halles Gaztelu-Zahar

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes, biscuits etc...

Pour le Hendaia Urruñia trail 21 KM (prévoir son gobelet)

Des ravitaillements seront mis en place au 5ème, 17ème et 21ème km du tracé. Cependant, **une réserve d'eau de 50cl, un gobelet, une réserve énergétique** ainsi qu'un coupe-vent selon les conditions sont conseillés par l'organisation.

1/ Ravitaillement km 5 : Abbadia - le Château-Observatoire

Eau, boissons gazeuses

2/ Ravitaillement km 10 : chemin Suhibarkoborda

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes, biscuits

3/ Ravitaillement km17 : Abbadia - le Château-Observatoire

Eau, boissons gazeuse

4/ Ravitaillement km 21 : Arrivée - Halles Gaztelu-Zahar

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes, biscuits etc...

Une barrière horaire sera mise en place au km 17 - ravitaillement d'Abbadia - le Château-Observatoire

A cet endroit, La BARRIÈRE sera fixée à 3h00 de course et les dossards seront remis aux contrôleurs.

Les coureurs passant après ce délai seront alors HORS COURSE et pourront être accompagnés en mini-bus sur la zone d'arrivée.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle ou ravitaillement le plus proche. Le dossard et surtout la puce doit être ôtée pour éviter toute confusion. L'organisation mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens.

Les arrivées seront jugées à l'esplanade des halles Gaztelu-Zahar.

Les premiers concurrents seront attendus vers 10h50.

A l'arrivée, un ravitaillement complet sera fourni à tous les coureurs.

Les vestiaires et douches du mur à gauche D. Ugarte seront mis à disposition des coureurs de 10h30 jusqu'à 13h30.

Pour les récompenses podium, le Classement Général sera validé à l'arrivée des derniers concurrents.

Une remise des prix officielle sera réalisée aux alentours de 12h00 sur l'aire d'arrivée et récompensera :

- les 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch du 10 et 21km

- les -18ans Hommes et Femmes sur le 10km

Plusieurs lots seront distribués aux coureurs par tirage au sort.

Marche (prévoir son gobelet)

Une marche de 19km aura lieu le même jour - départ entre **7h15 et 7h30**.

Le départ et l'arrivée se tiendront aux halles Gaztelu-Zahar.

Les inscriptions s'effectueront à partir de 6h45.

Ravitaillements :

- chemin Suhibarkoborda km10
- Abbadia, le Château-Observatoire km15
- arrivée km19

Tarif marche

- 8 euros sur le site www.pb-organisation.com. 10 euros sur place le jour de la marche

Droit à l'image. Le coureur donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition sans contrepartie d'aucune matière, pour tout support et pour une durée de 5 ans.

Les coureurs renoncent à tout recours à ce sujet.

Tracé. Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement le balisage.

Tous les concurrents s'engagent à respecter les bénévoles avant, pendant et après la course.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tout incident doit être signalé le plus vite possible aux signaleurs les plus proches.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.

Environnement

Tous les concurrents doivent s'engager à respecter l'environnement.

Les coureurs ne doivent jeter aucun déchet au sol. Ils doivent les garder sur eux et les déposer sur les postes de ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition.

Le domaine d'Abbadia et la Corniche basque constituent un espace naturel sensible et protégé.

Géologie, habitats, patrimoine historique, flore, faune, tout ici mérite une attention particulière.

Tout au long de l'année, les habitants, les agriculteurs prennent soin de ces paysages exceptionnels.

Traileurs, marcheurs, familles, public, visiteurs d'un jour, aidez-nous à conserver cet espace sensible en respectant les quelques règles de bon sens suivantes :

- Utiliser les cheminements prévus par le parcours officiel pour protéger la flore fragile du lieu.
- Ne pas traverser les bois, prairies et parcelles agricoles en général pour éviter de perturber les troupeaux.
- Respecter l'ambiance sonore naturelle du site pour éviter le dérangement de la faune sauvage.
- Ne rien laisser derrière vous. Tout objet oublié, jeté, devient ici un déchet. Il générera des difficultés pour les organisateurs du trail ainsi que pour les habitants et gestionnaires du site.

Avec le Conservatoire du littoral, les collectivités territoriales et le CPIE, participez à la protection du patrimoine naturel du littoral basque en adoptant un comportement exemplaire ! On compte sur vous !

[Infos + ICI](#)

<https://corniche-basque.eu/>